



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte le 25 janvier 2022

**Madame la Préfète des Landes**  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet :** insuffisance de l'État à Angresse

Madame la Préfète,

J'ai eu l'honneur d'attirer votre attention sur un saccage environnemental perpétré à Angresse, mais apparemment notre courrier RAR en date du 22 juin 2021 n'a produit aucun effet. Comme nous pouvions le craindre les mouvements de terrain laissaient présager une volonté de réaliser des aménagements sur cette zone humide pourtant normalement protégée.

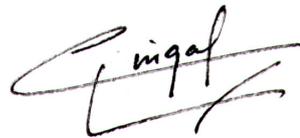
Nos craintes étaient parfaitement fondées et nous en voulons pour preuve la présence d'un géomètre au travail sur le site. Au lieu d'une remise en état, nous constatons qu'un géomètre réalise un bornage du terrain de Monsieur Arnaud en petites parcelles. Sur le terrain de M. Dupouy aucune remise en état.



Le bénéficiaire des travaux va-t-il en retirer d'amples bénéfices ? Devons-nous comprendre au vu du message de Monsieur Bourgue que l'administration et la commune ferment les yeux sur la destruction de la zone humide normalement protégée ? Qui osera parler d'amélioration de la situation alors qu'une zone humide a été saccagée ?

Les insuffisances de l'Administration nous inquiètent de plus en plus puisqu'elles incitent des citoyens à violer lois et règlements ; certains ont compris soit qu'ils auront droit à une régulation, soit à continuer de faire fonctionner un projet réaliser illégalement.

En vous remerciant pour le traitement au plus vite de ce dossier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Copie à**

- **Monsieur le Maire**
- **Me Ruffié**
- **Madame la préfète d'Aquitaine**
- **M.T.E.S.**

**De :** BOURGUE Romain - DDTM 40/SPEMA/IMASP <[romain.bourgue@landes.gouv.fr](mailto:romain.bourgue@landes.gouv.fr)>

**Organisation :** DDTM 40/SPEMA/IMASP

**Date :** vendredi 10 décembre 2021 à 16:20

**À :** destinataire gommé

**Cc :** "LASSALLE Philippe - DDTM 40/SPEMA/IMASP (Chef de bureau)" <[philippe.lassalle@landes.gouv.fr](mailto:philippe.lassalle@landes.gouv.fr)>, SMRCS - Magali COSTA <[mcosta@rivierescotesud.fr](mailto:mcosta@rivierescotesud.fr)>, LEVISTE François <[francois.leviste@landes.gouv.fr](mailto:francois.leviste@landes.gouv.fr)>, georges Cingal <[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)>, <[urbanisme@angresse.fr](mailto:urbanisme@angresse.fr)>, "mairie@angresse.fr" <[mairie@angresse.fr](mailto:mairie@angresse.fr)>

**Objet :** Re: Constat de l'état insalubre et aggravant de la PROPRIETE JOUXTANT LE RUISSEAU DU VIGNAU

Bonjour,

Je vous confirme m'être à nouveau déplacé sur site le lundi 29 novembre 2021 afin de constater d'une part, l'état des aménagements réalisés par M. DUPOUY dans le lit majeur du ruisseau du Vignau et d'autre part, l'évolution des berges et du pont busé réalisé par M. ARNAUD en aval.

Concernant M. DUPOUY, nous rédigeons un rapport de manquement administratif assorti d'un projet de mise en demeure de remettre le site en état (en retrouvant notamment la cote naturelle de la rive gauche du cours d'eau). Ce dernier sera proposé à la signature de Mme. la préfète sous quelques jours. Cette remise en état ne permettra toutefois pas aux parcelles d'être indemnes de tout aléa inondation au vu de la configuration des lieux.

Concernant M. ARNAUD, nous rédigeons un rapport de manquement administratif assorti d'un projet de mise en demeure d'assurer un reprofilage des berges compatible avec le fonctionnement des cours d'eau et d'apporter des mesures correctrices au pont busé qui subit des érosions par ravinement. Ce dernier sera proposé à la signature de Mme. la préfète sous quelques jours.

Enfin, je vous confirme que l'Office Français de la Biodiversité suit également ces deux dossiers et que nous en avons rendu compte au tribunal de Dax. A ce stade, c'est la voie d'une amélioration de la situation par la procédure administrative qui a été privilégiée par le tribunal.

Cordialement,